

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**  
**UNIÓN AFRICANA**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**  
**UMOJA WA AFRIKA**

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 115 517 700 Fax: +251 115 517 844  
Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**DIX-SEPTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**  
**CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE SUR**  
**L'INDUSTRIALISATION ET LA DIVERSIFICATION**  
**ÉCONOMIQUE**  
**25 novembre 2022**  
**NIAMEY (NIGER)**

**Ext/Assembly/AU/Draft/Dec.1(XVII)**  
Original : anglais

**PROJET DE DÉCISION**

## PROJET

### DÉCISION SUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE, LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET L'INDUSTRIALISATION

La Conférence,

**PREND NOTE** avec préoccupation de la lenteur des progrès enregistrés à ce jour sur la mise en œuvre des décennies de développement industriel pour l'Afrique (IDDA) I, II et III, de la Stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et d'autres stratégies et programmes continentaux relatifs à l'industrialisation, à la transformation structurelle et au développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

**RÉAFFIRME** que la réalisation de la vision et des aspirations de l'Agenda 2063 nécessitera une approche ambitieuse, globale, holistique et transformatrice des mécanismes de financement durable ;

**RÉAFFIRME ÉGALEMENT** sa détermination à assurer que l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique sont financées de façon prévisible, avec l'adhésion totale des citoyens africains ;

**RAPPELLE** la nécessité d'exploiter la capacité du secteur privé à promouvoir l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique ;

**RÉAFFIRME EN OUTRE** qu'il est important d'identifier et d'éliminer les obstacles à la productivité et à la croissance à travers le développement des infrastructures, l'énergie, l'accès au financement, la numérisation, l'innovation, et le développement des compétences en vue de réaliser la diversification économique ;

**SOULIGNE** les avantages d'une industrialisation basée sur les produits de base africains, pour l'utilisation optimale des produits de base africains en vue de la création de valeur ajoutée et de l'industrialisation durable à travers le développement de parcs industriels et de zones économiques spéciales (ZES) pour un développement transformateur et inclusif;

**RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec1144(XL) par laquelle le Conseil exécutif a approuvé la Politique Qualité de l'Afrique ;

**RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision EX.CL/Dec. 1032(XXXIV) de février 2019 par laquelle le Conseil exécutif a adopté la Stratégie de l'Union africaine sur les petites et moyennes entreprises/industries et son cadre d'exécution ;

**PREND NOTE** de la nécessité d'aligner le plus tôt possible les compétences techniques sur les priorités changeantes de la compétitivité afin de développer le capital humain nécessaire à un développement industriel inclusif et durable, ainsi que de la nécessité d'améliorer la coopération entre l'université et l'industrie en tant qu'outil stratégique de

renforcement des capacités nationales en matière d'innovation, de développement technologique et de gestion ;

**RÉAFFIRME** l'importance que revêtent un plan de mise en œuvre global, des mécanismes de suivi des progrès réalisés et des mécanismes d'élaboration de stratégies pour relever les défis ;

**DÉCIDE**, ce qui suit :

1. **ACCÉLÉRER** l'industrialisation basée sur les produits de base comme moteur de croissance, de création d'emplois productifs et de diversification économique grâce aux chaînes de valeur régionales des ressources naturelles du continent, en accordant la priorité à la santé et aux industries pharmaceutiques, de l'automobile, de l'enrichissement des minerais de l'alimentation et de la nutrition et de l'habillement à base de coton afin de réduire la dépendance du continent vis-à-vis de l'extérieur ; **DEMANDE à la Commission de préparer un rapport avec des recommandations claires concernant le renforcement des chaînes de valeur régionales** ;
2. **INVESTIR MASSIVEMENT** dans les infrastructures et l'énergie avec le soutien des institutions et des partenaires financiers pour réduire les coûts de production et stimuler la compétitivité des économies des pays africains ;
3. **RENFORCER** la mobilisation des ressources nationales pour assurer le financement durable de l'industrialisation de l'Afrique, et allouer un minimum de 5 % à 10 % du budget national au développement industriel ;
4. **S'ENGAGE à** créer des zones économiques spéciales et des parcs industriels durables, ainsi qu'à travailler avec et à soutenir ceux qui existent dans les États membres comme moyen de surmonter les contraintes actuelles des infrastructures industrielles et de devenir des centres d'intégration des chaînes de valeur régionale ;
5. **INVITE TOUS** les États membres à entretenir un dialogue régulier avec le secteur privé afin d'élargir l'engagement pour l'industrialisation ;
6. **DEMANDE** au Conseil africain des affaires et à l'Association panafricaine des fabricants de mobiliser les investissements en Afrique pour la fabrication et la transformation des produits agricoles ;
7. **APPROUVE** la Stratégie de l'Union africaine sur les petites et moyennes entreprises et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de créer et de rendre opérationnel le réseau des entreprises africaines ;

8. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine et aux autres institutions compétentes d'intensifier leur soutien aux États membres pour créer un environnement propice au développement du secteur privé ;
9. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de travailler avec l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) et l'Infrastructure panafricaine de qualité (PAQI) pour accélérer la finalisation des normes et directives pour le Label « Made in Africa »;
10. **DEMANDE** de réserver au moins 10 % des marchés publics aux entreprises locales, afin de renforcer le développement du secteur privé et l'industrialisation ;
11. **DEMANDE** de mettre en place un programme de liens entre le système éducatif et le marché du travail en vue de promouvoir la compétitivité du secteur privé par le développement des compétences douces et solides qui sont nécessaires à l'industrialisation, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM); de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), de la robotique et de l'intelligence artificielle;
12. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de travailler en collaboration avec la Fondation africaine de renforcement des capacités (ACBF) pour mener une étude de faisabilité concernant la création d'un Institut africain de manufacture, à soumettre à l'examen des Organes de décision de l'UA, en vue de soutenir les États membres et le secteur privé dans le développement des compétences modernes de fabrication et dans la promotion de l'innovation dans le secteur manufacturier, qui sont nécessaires pour la transformation économique structurelle en Afrique. L'étude portera entre autres sur la création de valeur par l'Institut et sur les implications juridiques, financières et structurelles de la création de l'Institut ;
13. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de travailler en étroite collaboration avec l'ADUA-NEPAD, l'ONUDI, la BAD et d'autres institutions compétentes afin de produire et de diffuser dans les États membres un rapport annuel sur le développement industriel de l'Afrique, basé sur un indice du développement industriel de l'Afrique, et d'accélérer la création de l'Observatoire industriel de l'Afrique ;
14. **DÉSIGNE S. E. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger** comme champion de l'Union africaine pour l'industrialisation inclusive et durable et la transformation productive pour fournir le leadership politique et assurer la sensibilisation ainsi que le suivi des progrès réalisés dans le domaine du développement industriel sur le continent, dans le cadre de la transformation de l'Afrique de « *l'Agenda 2063 de l'Union africaine- l'Afrique que Nous voulons* » ;

15. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de mettre en place un mécanisme de coordination inter-institutions pour fournir une assistance technique au Champion de l'Union africaine sur l'industrialisation inclusive et durable et la transformation productive. Le mécanisme inter-institutions travaillera avec les États membres, les CER, l'ADUA-NEPAD, l'ONUDI, la CEA, Le CCI, le secteur privé panafricain, la BAD, l'Afreximbank, la BADEA et d'autres partenaires concernés afin d'assurer la coordination, l'harmonisation, le partage d'informations et la mobilisation des ressources pour le suivi de la mise en œuvre des décisions relatives à l'industrialisation de l'Afrique, et de faire rapport sur les progrès réalisés à chaque session de la Conférence.
16. **DEMANDE** à la Commission de préparer un plan d'action pour la mise en œuvre des dispositions de la présente décision, assorti d'un mécanisme clair de suivi et d'évaluation, et un plan de mobilisation des ressources pour garantir la mise en œuvre des résultats.

#### **DÉROGATION AUX DISPOSITIONS DE L'ACCORD SUR LES ADPIC DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19**

17. **RAPPELLE** le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) qui vise à stimuler la production pharmaceutique locale sur le continent, ce qui devrait contribuer à améliorer la sécurité sanitaire en Afrique.
18. **RÉAFFIRME** la décision du Trente-quatrième Sommet de l'Union africaine de soutenir la dérogation de l'OMC à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, le contrôle et le traitement de la COVID-19, telles que contenues dans le document IP/C/W/669 de l'OMC, comme essentielle à l'accélération et à la diversification de la production de produits médicaux contre la COVID-19 dans le monde ;
19. **DÉCIDE**, vu l'existence de circonstances exceptionnelles, d'étendre la décision ministérielle de la MC12 relative à l'Accord sur les ADPIC pour couvrir les produits thérapeutiques et de diagnostic afin d'assurer une réponse globale en matière de prévention, de contrôle et de traitement de la COVID-19 de manière à diversifier la production, notamment en Afrique qui représente moins de 5% de la production mondiale de tous les produits médicaux, ce qui expose les vulnérabilités et la fragilité de l'Afrique en période de pandémie, et **APPELLE** tous les membres de l'OMC à soutenir l'extension de la dérogation relative aux ADPIC pour couvrir la production et la fourniture de produits de diagnostic et de traitement de la COVID-19 au plus tard le 17 décembre 2022.